

## [Texte]

devait se réunir une fois par année et il devait y avoir discussions sur les priorités d'intervention. Cela a été très difficile au Québec d'avoir une véritable planification conjointe. Dans d'autres provinces, on avait signé des ententes sur la planification dans le but d'essayer d'étudier ensemble quels étaient les projets qu'on pourrait mettre de l'avant dans la province. Le Québec a toujours refusé de s'associer à une entente sur la planification.

Du côté des initiatives particulières entreprises aux Îles-de-la-Madeleine ou des initiatives en voie d'élaboration dans l'est du Québec, nous avons, au départ, en 1976, consulté le gouvernement du Québec et proposé au Québec de signer une entente conjointe pour les régions-ressources, et plus récemment, pour les Îles-de-la-Madeleine. En ce qui concerne le plan des îles, on avait d'abord proposé au Québec une entente fédérale-provinciale. Québec a refusé de souscrire à une telle entente sur le plan régional. Le Québec a toujours refusé de souscrire à des ententes à caractère régional, considérant que c'était une façon de permettre au fédéral de s'immiscer dans les champs de compétence provinciale. Le Québec a donc refusé le dialogue sur le plan du développement des Îles-de-la-Madeleine.

Nous avons décidé, à ce moment-là, de concert avec d'autres ministères fédéraux, d'identifier des initiatives qui étaient nécessaires, qui répondaient aux besoins de la population, et de consulter la population à travers un comité consultatif présidé par le député Rémi Bujold.

On a élaboré ce plan et identifié un certain nombre de projets qui pouvaient être entrepris par le gouvernement fédéral. On a en même temps identifié des initiatives complémentaires qui pouvaient être entreprises conjointement avec la province. On a proposé à la province de signer une entente complémentaire pour permettre d'intervenir dans le domaine touristique et de l'agriculture, et de façon conjointe dans le domaine du développement industriel. Le Québec a encore refusé de souscrire à l'entente fédérale-provinciale.

Donc, quand on parle d'initiatives fédérales, celles qui vont être mises de l'avant comportent surtout des discussions avec les autres ministères fédéraux. Peu de consultation avec la province de Québec pour l'instant, sauf que, on l'a toujours dit, on est disposé à discuter avec la province de Québec des priorités d'intervention, d'initiatives particulières, à planifier conjointement certains projets. On a offert au Québec de signer une entente pour partager le coût des études. On sait que le Québec examine actuellement la possibilité de mettre de l'avant cinq ou six projets majeurs. On n'a pas entendu parler de ce projets-là de façon officielle. Aucune demande officielle ne nous a été transmise. On a souvent étudié, de notre côté, les mêmes projets, mais au lieu de faire un dédoublement, un chevauchement d'efforts, on a proposé d'étudier conjointement ces projets d'importance majeure pour l'économie du Québec.

Mais ce n'est pas facile au Québec... Ce n'est pas facile dans d'autres provinces non plus, quand on parle de planification conjointe. Il y a beaucoup de domaines... Puis cela touche une autre considération qui est directement reliée à la réorganisation des ministères. Le MEER, auparavant, était le

## [Traduction]

discussions about priorities. Joint planning proved to be very difficult in Quebec. Agreements on planning were signed in other provinces so that the two parties could study together the projects being proposed for the province. Quebec has always refused to go along with a planning agreement.

With reference to our initiatives in the Magdalen Islands and those being developed for eastern Quebec, we did consult the Quebec government at the outset in 1976 and proposed the signing of a joint agreement relating to the resource regions and, more recently, to the Magdalen Islands. We proposed a federal-provincial agreement to Quebec concerning the islands but Quebec was unwilling to subscribe to such an agreement. Quebec has always refused to take part in regional agreements, considering them a means used by the federal government to become involved in areas of provincial jurisdiction. Quebec was therefore opposed to any dialogue relating to the Magdalen Islands development plan.

We decided along with other federal government departments to identify the initiatives best meeting the populations needs and consult the inhabitants by means of a consultative committee chaired by Mr. Remi Bujold, MP.

We developed this plan and identified a certain number of projects which might be undertaken by the federal government. At the same time we identified complementary initiatives which could be undertaken jointly with the province. We proposed the signing of a complementary agreement with the province relating to tourism, agriculture and joint action in the field of industrial development. Quebec refused to become a party to a federal-provincial agreement.

Therefore federal initiatives involved mainly discussions with other federal departments. There is fairly little consultation with the province of Quebec for the time being. As I mentioned, we are always ready to discuss with Quebec its priorities for action and undertake joint planning for certain projects. We offered to sign an agreement with Quebec for the sharing of costs related to studies. We know that Quebec is now studying the possibility of going ahead with five or six major projects. We have received no official notification of these projects and no official application. We have often studied the same projects and to avoid duplication of work and overlapping, we suggested that there be a joint consideration of major projects for the Quebec economy.

But it is not an easy situation in Quebec... joint planning, and a number of other matters, are not easy in other provinces either. There is another consideration directly related to the reorganization of the departments. In its previous form, DREE was the only department with regional concerns, the only one